

L'A.S.H de la DDEC 64



Adaptations scolaires et **S**colarisation des élèves en situation de **H**andicap



Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pyrénées-Atlantiques

64

Organisation du Pôle Départemental des AESH



A.S.H DDEC 64



Les candidatures sont à adresser par courriel à
candidature.aesh64@ac-bordeaux.fr

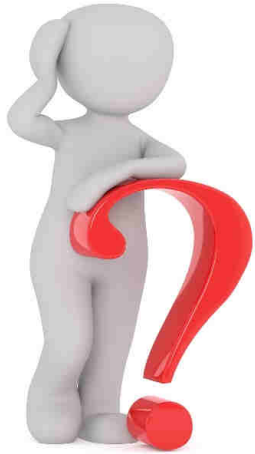
Ou par courrier postal à :

Secrétariat du pôle départemental ASEH,

Ecole des Arènes, Av Menigne Saoube le Bile 64100 Bayonne

Mme Julie BERGARA

Coordonnatrice pédagogique AESH64



Les coordonnateurs pédagogiques sont joignables par courriel à [coordonnateurs-pédagogiques.aesh64@ac-bordeaux.fr](mailto:coordonnateurs-pedagogiques.aesh64@ac-bordeaux.fr)

.M Ariel SOUBREVILLA (Béarn)

.M Marc GONZALEZ (Béarn)

.Mme Julie BERGARA (Pays Basque)

*Ces enseignants spécialisés peuvent accompagner la mise en poste des aides humaines **en lien avec les enseignants référents** et les services de la DSDEN.*

Ils contribuent à assurer la mise en œuvre et le suivi de l'accompagnement défini par le projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ils participent à la formation des personnels.



La gestion administrative des aides humaines est assurée par la division AESH qui peut être contactée à l'adresse

gestion-administrative.aesh64@ac-bordeaux.fr

Nadia EL ALAOU
Mission AESH - Chef de Division
Carlos DE CASTRO



La gestion du matériel pédagogique adapté est assurée par un coordonnateur **M Marc CUSTAUD** qui peut être contacté à l'adresse materielpedagogiqueadapte.64@ac-bordeaux.fr



Les contacts par courriel sont à privilégier afin de faciliter le traitement.

Toutefois, pour **les situations urgentes**, une permanence téléphonique est assurée :
.les LUNDI et MARDI de 13h30 à 16h30 et le VENDREDI de 9h à 12h

06-22-17-04-63

M Marc CUSTAUD

Les améliorations à venir

Installation des AVS :

- Les AVS ne débuteront pas avant un temps de rencontre avec le chef d'établissement
- Prévoir un temps avec parents et équipe concernée

Les services du DASEN veilleront à maintenir les mêmes personnes si l'accompagnement est positif

En cas de problèmes entre l'AVS et le jeune accompagné, entre l'AVS et l'enseignant, ou l'AVS et le Chef d'Etablissement et/ ou les parents :

- Le signaler via la procédure (enseignant référent, coordonnateur AESH 64 et coordinateur DDEC64
- Je viendrai sur l'établissement pour rencontrer les personnes et être « médiateur »



UN GUIDE ESSENTIEL POUR TOUS LES PARENTS !

Stratégique, il aborde et explique comment s'y prendre dans le labyrinthe des lois, des sigles incompréhensibles, des prises en charges, et vous aide à mettre en place les dossiers à préparer.



Disponible dans toutes les librairies,
amazon, FNAC... et sur le site
des éditions Trédaniel